



Fonds commun d'actions canadiennes Impérial

États financiers annuels

pour l'exercice clos le 31 décembre 2019

États de la situation financière (en milliers, sauf les montants par part)

Aux 31 décembre 2019 et 2018 (note 1)

	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Actif		
Actif courant		
Placements (actifs financiers non dérivés) † (notes 2 et 3)	3 513 266 \$	2 882 876 \$
Trésorerie, y compris les avoirs en devises, à la juste valeur	—	483
Marge	39	39
Espèces reçues en garantie pour prêt de titres (note 2j)	73 219	71 132
Dividendes à recevoir	7 348	8 816
Montant à recevoir à la vente de titres en portefeuille	2 312	1 191
Montant à recevoir à l'émission de parts	1 658	978
Total de l'actif	3 597 842	2 965 515
Passif		
Passif courant		
Découvert bancaire	557	—
Obligation de remboursement des espèces reçues en garantie pour prêt de titres (note 2j)	73 219	71 132
Montant à payer à l'acquisition de titres en portefeuille	2 712	4 626
Montant à payer au rachat de parts	1 129	2 742
Autres charges à payer	—	1
Total du passif	77 617	78 501
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables (note 5)	3 520 225 \$	2 887 014 \$
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par catégorie		
Catégorie A	3 520 225 \$	2 887 014 \$
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part (note 5)		
Catégorie A	25,11 \$	21,07 \$

† Prêt de titres

Les tableaux ci-après indiquent que le Fonds avait des actifs qui faisaient l'objet d'opérations de prêt de titres en cours aux 31 décembre 2019 et 2018.

	Valeur globale des titres prêtés (en milliers de dollars)	Valeur globale de la garantie donnée (en milliers de dollars)
31 décembre 2019	279 578	292 673
31 décembre 2018	216 046	225 068

Type de garantie* (en milliers de dollars)

	i	ii	iii	iv
31 décembre 2019	73 219	219 454	—	—
31 décembre 2018	71 132	153 936	—	—

* Les définitions se trouvent à la note 2j.

Organisation du Fonds (note 1)

Le Fonds a été créé le 1^{er} février 1991 (date de création).

	Date de début des activités
Catégorie A	15 octobre 1998

Fonds commun d'actions canadiennes Impérial

États du résultat global (en milliers, sauf les montants par part)

Pour les périodes closes les 31 décembre 2019 et 2018 (note 1)

	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Profit net (perte nette) sur instruments financiers		
Intérêts aux fins de distribution	4 644 \$	1 618 \$
Revenu de dividendes	91 913	86 750
Autres variations de la juste valeur des placements et des dérivés		
Profit net (perte nette) réalisé(e) à la vente de placements et de dérivés	44 518	40 239
Profit net (perte nette) réalisé(e) de change (notes 2f et g)	13	5
Variation nette de la plus-value (moins-value) latente sur les placements et les dérivés	516 478	(486 009)
Profit net (perte nette) sur instruments financiers	657 566	(357 397)
Autres produits		
Profit (perte) de change sur la trésorerie	(8)	176
Revenu tiré du prêt de titres ±	845	384
	837	560
Charges (note 6)		
Frais de gestion ±±	9 296	8 685
Honoraires des auditeurs	9	7
Frais de garde	188	192
Honoraires versés aux membres du comité d'examen indépendant	6	14
Frais juridiques	16	14
Frais de réglementation	68	76
Coûts de transaction ±±±	4 031	3 052
Charges liées à l'information aux porteurs de parts	369	304
Retenues d'impôt (note 7)	23	44
Autres charges	57	66
	14 063	12 454
Renoncations / prises en charge par le gestionnaire	(4 339)	(4 057)
	9 724	8 397
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables (à l'exclusion des distributions)	648 679	(365 234)
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par catégorie (à l'exclusion des distributions)		
Catégorie A	648 679 \$	(365 234) \$
Nombre moyen de parts en circulation pour la période, par catégorie		
Catégorie A	138 930	128 654
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part (à l'exclusion des distributions)		
Catégorie A	4,67 \$	(2,85) \$

± Revenu tiré du prêt de titres (note 2j)

	31 décembre 2019		31 décembre 2018	
	(en milliers)	% du revenu brut tiré du prêt de titres	(en milliers)	% du revenu brut tiré du prêt de titres
Revenu brut tiré du prêt de titres	2 501 \$	100,0	1 695 \$	100,0
Intérêts versés sur la garantie	1 359	54,3	1 162	68,5
Retenues d'impôt	15	0,6	4	0,2
Rémunération des placeurs pour compte – Bank of New York Mellon Corp. (The)	282	11,3	145	8,6
Revenu tiré du prêt de titres	845 \$	33,8	384 \$	22,7

±± Taux maximums annuels des frais de gestion facturables (note 6)

Catégorie A	0,25 %
-------------	--------

±±± Commissions de courtage et honoraires (notes 8 et 9)

	2019	2018
Commissions de courtage et autres honoraires (en milliers de dollars)		
Total payé	4 031	3 052
Payé à Marchés mondiaux CIBC inc.	510	358
Payé à CIBC World Markets Corp.	—	—
Rabais de courtage (en milliers de dollars)		
Total payé	1 937	1 468
Payé à Marchés mondiaux CIBC inc. et à CIBC World Markets Corp.	210	134

Fournisseur de services (note 9)

Les montants versés par le Fonds (incluant toutes les taxes applicables) à la Compagnie Trust CIBC Mellon au titre des frais de garde, et à Société de services de titres mondiaux CIBC Mellon (*STM CIBC*) au titre des services de prêt de titres, de comptabilité, d'information financière et d'évaluation de portefeuille (déduction faite des prises en charge) pour les périodes closes les 31 décembre 2019 et 2018 sont les suivants :

	2019	2018
(en milliers de dollars)	362	165

États de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables (en milliers)

Pour les périodes closes les 31 décembre 2019 et 2018 (note 1)

	Parts de catégorie A	
	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables (à l'exclusion des distributions)	648 679 \$	(365 234) \$
Distributions versées ou à verser aux porteurs de parts rachetables		
Du revenu de placement net	(92 098)	(80 706)
Du montant net des gains en capital réalisés	—	(51 872)
	(92 098)	(132 578)
Transactions sur parts rachetables		
Montant reçu à l'émission de parts	586 259	656 590
Montant reçu au réinvestissement des distributions	91 206	131 027
Montant payé au rachat de parts	(600 835)	(470 681)
	76 630	316 936
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	633 211	(180 876)
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables au début de la période	2 887 014	3 067 890
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la fin de la période	3 520 225 \$	2 887 014 \$
Parts rachetables émises et en circulation (note 5)		
Aux 31 décembre 2019 et 2018		
Solde au début de la période	137 002	123 245
Parts rachetables émises	24 430	26 824
Parts rachetables émises au réinvestissement des distributions	3 621	6 408
	165 053	156 477
Parts rachetables rachetées	(24 860)	(19 475)
Solde à la fin de la période	140 193	137 002

Tableaux des flux de trésorerie (en milliers)

Pour les périodes closes les 31 décembre 2019 et 2018 (note 1)

	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables liée à l'exploitation (à l'exclusion des distributions)	648 679 \$	(365 234) \$
Ajustements au titre des éléments suivants :		
Perte (profit) de change sur la trésorerie	8	(176)
(Profit net) perte nette réalisé(e) sur la vente de placements et de dérivés	(44 518)	(40 239)
Variation nette de la (plus-value) moins-value latente sur les placements et les dérivés	(516 478)	486 009
Achat de placements	(4 896 671)	(3 341 648)
Produits de la vente de placements	4 824 242	3 074 905
Marge	—	(1)
Dividendes à recevoir	1 468	(1 285)
Autres charges à payer et autres passifs	(1)	(7)
	16 729	(187 676)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Montant reçu à l'émission de parts	585 579	655 612
Montant payé au rachat de parts	(602 448)	(467 939)
Distributions versées aux porteurs de parts	(892)	(1 551)
	(17 761)	186 122
Augmentation (diminution) de la trésorerie pendant la période	(1 032)	(1 554)
Perte (profit) de change sur la trésorerie	(8)	176
Trésorerie (découvert bancaire) au début de la période	483	1 861
Trésorerie (découvert bancaire) à la fin de la période	(557) \$	483 \$
Intérêts reçus	4 644 \$	1 618 \$
Dividendes reçus, nets des retenues d'impôts	93 358 \$	85 421 \$

Fonds commun d'actions canadiennes Impérial

Inventaire du portefeuille Au 31 décembre 2019

Titre	Nombre d'actions	Coût moyen (en milliers de dollars)	Juste valeur (en milliers de dollars)	% de l'actif net
ACTIONS CANADIENNES				
Services de communications				
Aimia Inc.	224 600	855	809	
BCE Inc.	40 600	2 492	2 443	
Cogeco Communications Inc.	105 500	8 746	11 943	
COGECO Inc.	58 460	3 991	6 085	
Corus Entertainment Inc., catégorie B	562 200	3 519	2 991	
Glacier Media Inc.	364 572	426	204	
Québecor Inc., catégorie B, actions subalternes avec droit de vote	856 219	17 731	28 375	
Rogers Communications Inc., catégorie B	161 063	11 588	10 385	
Shaw Communications Inc., catégorie B	978 446	26 084	25 782	
TELUS Corp.	1 063 034	46 642	53 449	
Trilogy International Partners Inc.	967 317	4 882	1 983	
		126 956	144 449	4,1 %
Consommation discrétionnaire				
A&W Revenue Royalties Income Fund	29 700	1 291	1 146	
Aritzia Inc.	277 600	4 893	5 288	
BRP Inc., actions subalternes avec droit de vote	138 900	6 249	8 217	
Canada Goose Holdings Inc.	165 106	7 957	7 762	
La Société Canadian Tire Ltée, catégorie A	25 810	3 538	3 607	
Diversified Royalty Corp.	300	1	1	
Dollarama Inc.	36 400	1 350	1 624	
Les industries Dorel Inc., catégorie B	743 247	13 478	4 445	
Compagnie de la Baie d'Hudson	100	1	1	
Indigo Books & Music Inc.	678 800	6 459	2 953	
Keg Royalties Income Fund (The)	2 400	39	37	
Leon's Furniture Ltd.	400	7	7	
Magna International Inc.	260 111	17 542	18 520	
Martinrea International Inc.	251 500	3 622	3 599	
Park Lawn Corp.	117 100	2 757	3 430	
Pizza Pizza Royalty Corp.	1 400	13	14	
Real Matters Inc.	324 300	3 595	3 995	
Reitmans (Canada) Ltée	66 681	297	74	
Reitmans (Canada) Ltée, catégorie A	773 806	3 518	898	
Restaurant Brands International Inc.	452 688	37 999	37 473	
Spin Master Corp.	23 100	941	913	
Zungui Haixi Corp.	46 477	151	—	
		115 698	104 004	3,0 %
Biens de consommation de base				
Alimentation Couche-Tard Inc., catégorie B	1 683 572	62 441	69 380	
Andrew Peller Ltd., catégorie A	58 100	951	686	
Corby Spirit and Wine Ltd.	10 400	205	160	
Empire Co. Ltd., catégorie A	1 163 157	33 377	35 430	
Jamieson Wellness Inc.	90 700	1 823	2 335	
Lassonde Industries Inc., catégorie A	21 763	3 772	3 383	
Les Aliments Maple Leaf Inc.	276 300	7 129	7 151	
North West Co. Inc. (The)	41 200	1 250	1 126	
Premium Brands Holdings Corp.	24 900	2 386	2 265	
		113 334	121 916	3,5 %
Énergie				
AKITA Drilling Ltd., catégorie A	1 265 342	7 201	1 506	
ARC Resources Ltd.	17 400	165	142	
Calfrac Well Services Ltd.	2 731 126	7 481	3 414	
Canacol Energy Ltd.	500	2	2	
Canadian Natural Resources Ltd.	1 009 917	36 293	42 417	
Cenovus Energy Inc.	2 537 879	34 692	33 500	
CES Energy Solutions Corp.	3 809 774	10 176	8 877	
Crescent Point Energy Corp.	598 700	3 024	3 466	
Crew Energy Inc.	1 500	1	1	
Enbridge Inc.	2 599 118	127 080	134 192	
Enerflex Ltd.	211 800	3 353	2 590	
Enerplus Corp.	241 300	2 981	2 232	
Ensign Energy Services Inc.	98 700	579	281	
Gibson Energy Inc.	1 063 970	21 652	28 291	
Compagnie Pétrolière Impériale Ltée	2 200	74	76	
Inter Pipeline Ltd.	381 447	9 109	8 598	
Kelt Exploration Ltd.	114 200	596	556	
Keyera Corp.	974 755	29 277	33 161	
MEG Energy Corp.	515 900	3 032	3 813	
Parex Resources Inc.	752 088	12 368	18 163	
Parkland Fuel Corp.	153 600	6 250	7 328	
Pason Systems Inc.	181 700	3 247	2 382	
Pembina Pipeline Corp.	306 715	14 710	14 762	
PHX Energy Services Corp.	1 629 071	6 257	4 610	
Precision Drilling Corp.	174 500	438	316	
Secure Energy Services Inc.	960 319	5 522	4 859	
Seven Generations Energy Ltd., catégorie A	44 712	609	379	
Source Energy Services Ltd.	1 203 856	1 320	289	
Storm Resources Ltd.	625 566	2 644	1 026	
Suncor Énergie inc.	2 613 817	110 384	111 244	

Fonds commun d'actions canadiennes Impérial

Inventaire du portefeuille Au 31 décembre 2019 (suite)

Titre	Nombre d'actions	Coût moyen (en milliers de dollars)	Juste valeur (en milliers de dollars)	% de l'actif net
Tamarack Valley Energy Ltd.	348 100	1 411	696	
TC Energy Corp.	778 957	46 632	53 873	
Tervita Corp.	690 544	6 728	5 117	
Tervita Corp., bons de souscription, 2020/07/19	61 926	—	1	
Tidewater Midstream and Infrastructure Ltd.	241 000	327	282	
Total Energy Services Inc.	1 057 863	12 018	6 792	
Tourmaline Oil Corp.	247 800	4 537	3 772	
TransGlobe Energy Corp.	800	2	1	
Whitecap Resources Inc.	52 100	200	289	
		532 372	543 296	15,4 %
Services financiers				
Atrium Mortgage Investment Corp.	9 400	134	136	
Banque de Montréal	1 001 281	91 306	100 769	
La Banque de Nouvelle-Écosse	1 003 924	67 202	73 638	
Brookfield Asset Management Inc., catégorie A	1 266 412	73 784	95 019	
Canaccord Genuity Group Inc.	942 837	4 731	4 563	
Banque Canadienne Impériale de Commerce	437 349	46 856	47 260	
Banque Canadienne de l'Ouest	644 774	20 397	20 562	
CI Financial Corp.	90 300	1 875	1 960	
Echelon Financial Holdings Inc.	71 320	549	436	
ECN Capital Corp.	41 200	193	197	
E-L Financial Corp. Ltd.	11 409	8 210	9 458	
Element Fleet Management Corp.	1 665 359	13 504	18 469	
Equitable Group Inc.	26 300	2 549	2 876	
Fairfax Financial Holdings Ltd.	45 480	27 688	27 731	
Fairfax India Holdings Corp., actions subalternes avec droit de vote	11 100	187	185	
Fiera Capital Corp.	17 900	203	210	
Firm Capital Mortgage Investment Corp.	2 300	34	34	
First National Financial Corp.	32 700	1 329	1 245	
Genworth MI Canada Inc.	110 300	4 324	6 267	
Great-West Lifeco Inc.	786 198	24 761	26 149	
Guardian Capital Group Ltd., catégorie A	29 100	586	781	
Home Capital Group Inc.	723 561	13 829	23 849	
iA Société financière inc.	492 600	26 965	35 137	
Société financière IGM Inc.	50 600	1 909	1 886	
Intact Corporation financière	365 835	42 169	51 371	
Société Financière Manuvie	1 237 902	28 097	32 631	
Banque Nationale du Canada	559 037	33 857	40 295	
Onex Corp.	24 100	1 900	1 980	
Power Corporation du Canada	233 700	7 250	7 817	
Corporation Financière Power	319 602	9 663	11 167	
Banque Royale du Canada	1 820 920	151 010	187 100	
Financière Sun Life inc.	678 056	34 814	40 148	
Timbercreek Financial Corp.	73 000	711	725	
TMX Group Ltd.	208 300	17 913	23 423	
Banque Toronto-Dominion (La)	2 769 853	179 410	201 728	
Trisura Group Ltd.	7 500	302	302	
Uranium Participation Corp.	2 122 538	8 467	8 660	
		948 668	1 106 164	31,4 %
Soins de santé				
CRH Medical Corp.	197 300	972	888	
Extensicare Inc.	100	1	1	
Knight Therapeutics Inc.	700	5	5	
Viemed Healthcare Inc.	14 500	141	118	
		1 119	1 012	0,0 %
Industrie				
Groupe Aecon Inc.	145 700	2 703	2 553	
AG Growth International Inc.	31 700	1 766	1 472	
Air Canada	1 384 469	45 484	67 161	
Alexco Resource Corp.	200	—	1	
Algoma Central Corp.	107 655	1 711	1 404	
Andlauer Healthcare Group Inc.	38 600	582	774	
ATS Automation Tooling Systems Inc.	296 200	5 546	6 347	
Bird Construction Inc.	903 607	7 633	6 461	
Black Diamond Group Ltd.	1 800	4	4	
Boyd Group Income Fund	39 563	5 399	7 992	
Brookfield Business Partners L.P.	27 300	1 458	1 467	
CAE Inc.	782 861	18 789	26 915	
Calian Technologies Ltd.	45 719	983	1 760	
Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada	869 012	87 416	102 083	
Chemin de fer Canadien Pacifique Limitée	290 780	75 138	96 257	
CanWel Building Materials Group Ltd.	6 000	34	32	
Cargojet Inc.	100 564	8 956	10 391	
Chorus Aviation Inc.	458 251	3 305	3 707	
Exco Technologies Ltd.	860 387	9 076	6 823	
Finning International Inc.	707 711	19 020	17 905	
Hammond Power Solutions Inc.	303 016	2 139	2 327	
Hardwoods Distribution Inc.	3 000	47	49	
Héroux-Devtek Inc.	17 800	335	340	
IBI Group Inc.	500	3	3	
K-Bro Linen Inc.	500	21	21	

Fonds commun d'actions canadiennes Impérial

Inventaire du portefeuille Au 31 décembre 2019 (suite)

Titre	Nombre d'actions	Coût moyen (en milliers de dollars)	Juste valeur (en milliers de dollars)	% de l'actif net
Magellan Aerospace Corp.	100	2	1	
Morneau Shepell Inc.	159 900	4 092	5 403	
Mullen Group Ltd.	808 851	10 677	7 498	
People Corp.	192 700	1 669	1 933	
People Corp., restreint	29 700	270	293	
Ritchie Bros. Auctioneers Inc.	2 700	151	150	
Rocky Mountain Dealerships Inc.	159 262	1 399	1 026	
Métaux Russel Inc.	34 400	899	763	
Groupe SNC-Lavalin Inc.	175 628	5 105	5 260	
Stantec Inc.	16 000	567	587	
TFI International Inc.	205 200	8 902	8 982	
Toromont Industries Ltd.	114 400	7 355	8 075	
Transcontinental Inc., catégorie A	151 104	2 472	2 398	
Wajax Corp.	24 142	362	357	
Waste Connections Inc.	270 085	28 579	31 856	
Westshore Terminals Investment Corp.	538 620	11 258	10 207	
WSP Global Inc.	73 681	5 523	6 533	
		386 830	455 571	12,9 %
Technologies de l'information				
Absolute Software Corp.	48 600	431	423	
Celestica Inc.	1 283 007	12 976	13 818	
CGI inc.	230 387	17 040	25 036	
Constellation Software Inc.	48 821	43 279	61 571	
Descartes Systems Group Inc. (The)	186 991	7 056	10 378	
Enghouse Systems Ltd.	106 800	4 043	5 146	
Evertz Technologies Ltd.	16 500	299	295	
Kinaxis Inc.	16 500	598	1 650	
Lightspeed POS Inc.	59 700	1 381	2 153	
Open Text Corp.	10 900	531	624	
Quarterhill Inc.	2 834 266	5 159	4 733	
Shopify Inc., catégorie A	82 338	26 962	42 511	
		119 755	168 338	4,8 %
Matériaux				
Acadian Timber Corp.	2 400	41	40	
Mines Agnico Eagle Limitée	449 976	27 075	35 989	
AirBoss of America Corp.	600	5	5	
Alacer Gold Corp.	777 000	3 383	5 361	
Alamos Gold Inc., catégorie A	335 400	2 818	2 626	
Argonaut Gold Inc.	646 100	1 584	1 260	
B2Gold Corp.	638 100	2 183	3 324	
Société aurifère Barrick	537 764	9 509	12 971	
Belo Sun Mining Corp.	21 000	11	11	
Canfor Pulp Products Inc.	841 704	10 306	7 037	
Cascades Inc.	55 000	655	617	
Centerra Gold Inc.	547 600	5 566	5 657	
Detour Gold Corp.	1 282 071	20 344	32 231	
Dundee Precious Metals Inc.	520 800	2 229	2 906	
Eldorado Gold Corp.	576 300	5 821	6 011	
ERO Copper Corp.	373 726	7 176	8 824	
First Majestic Silver Corp.	41	–	1	
First Quantum Minerals Ltd.	713 709	8 365	9 400	
Franco-Nevada Corp.	90 586	7 833	12 147	
Hudbay Minerals Inc.	175 100	924	942	
IAMGOLD Corp.	407 000	2 190	1 974	
Le Groupe Intertape Polymer Inc.	522 774	9 537	8 689	
Kinross Gold Corp.	1 200	6	7	
Kirkland Lake Gold Ltd.	750 768	30 185	42 974	
Labrador Iron Ore Royalty Corp.	489 700	9 169	12 056	
Largo Resources Ltd.	600	2	1	
Leagold Mining Corp.	800	2	3	
Liberty Gold Corp.	5 000	3	5	
Lundin Gold Inc.	180 400	1 441	1 503	
Lundin Mining Corp.	2 551 897	18 780	19 803	
MAG Silver Corp.	51 200	840	785	
Major Drilling Group International Inc.	693 031	3 732	3 929	
Methanex Corp.	162 700	10 140	8 159	
New Gold Inc.	599 200	882	689	
Noranda Income Fund, catégorie A	1 300	3	3	
Norbord Inc.	29 500	1 189	1 025	
Nutrien Ltd.	876 042	57 236	54 464	
Pan American Silver Corp.	206 900	4 384	6 364	
Resolute Forest Products Inc.	200	1	1	
Roxgold Inc.	72 800	84	76	
SEMAFO Inc.	434 158	1 892	1 172	
Silvercorp Metals Inc.	264 931	1 463	1 942	
SSR Mining Inc.	365 800	5 353	9 141	
Ressources Teck Ltée, catégorie B	833 267	22 491	18 765	
Teranga Gold Corp.	103 300	548	725	
Torex Gold Resources Inc.	157 300	2 334	3 228	
Wesdome Gold Mines Ltd.	734 900	3 139	7 474	
West Fraser Timber Co. Ltd.	7 800	603	447	

Fonds commun d'actions canadiennes Impérial

Inventaire du portefeuille Au 31 décembre 2019 (suite)

Titre	Nombre d'actions	Coût moyen (en milliers de dollars)	Juste valeur (en milliers de dollars)	% de l'actif net
Western Forest Products Inc.	4 956 932	10 104	6 047	
Wipak Ltd.	25 100	1 136	1 179	
Yamana Gold Inc.	399 000	1 373	2 051	
		316 070	362 041	10,3 %
Immobilier				
Fonds de placement immobilier Allied	351 023	16 649	18 278	
Artis REIT	3 500	42	42	
FPI Boardwalk	21 000	990	965	
Fonds de placement immobilier d'immeubles résidentiels canadiens	559 583	25 731	29 664	
Fiducie de placement immobilier Propriétés de Choix	979 230	13 609	13 621	
Colliers International Group Inc.	29 200	2 301	2 952	
Fonds de placement immobilier Cominar	779 666	9 324	11 040	
Fonds de placement immobilier Crombie	123 800	1 893	1 973	
CT REIT	1 232 411	17 558	19 891	
Dream Hard Asset Alternatives Trust	200	1	2	
Fiducie de placement immobilier industriel Dream	501 129	5 738	6 585	
Fiducie de placement immobilier de bureaux Dream	257 700	5 958	8 022	
Dream Unlimited Corp., catégorie A	33 900	380	397	
FPI First Capital	311 633	6 376	6 441	
FirstService Corp.	25 000	2 112	3 022	
Granite REIT, parts composées	668 282	34 502	44 093	
Inovalis REIT	20 700	210	221	
InterRent REIT	966 919	12 322	15 123	
Killam Apartment REIT	637 500	10 610	12 074	
Melcor Developments Ltd.	330 552	5 250	4 403	
Minto Apartment REIT	113 400	1 816	2 625	
Morguard North American Residential REIT	45 400	851	839	
Morguard REIT	600	7	7	
Northview Apartment REIT	275 600	7 120	8 169	
NorthWest Healthcare Properties REIT	20 200	242	241	
Plaza Retail REIT	28 500	128	130	
Fonds de placement immobilier RioCan	232 868	6 183	6 232	
Slate Office REIT	200	1	1	
SmartCentres REIT	400	12	12	
StorageVault Canada Inc.	262 200	707	973	
Summit Industrial Income REIT	786 400	8 554	9 484	
Tricon Capital Group Inc.	148 300	1 602	1 576	
True North Commercial REIT	104 500	725	762	
WPT Industrial REIT	45 700	813	818	
		200 317	230 678	6,5 %
Services publics				
Algonquin Power & Utilities Corp.	710 005	10 827	13 043	
AltaGas Ltd.	535 240	9 922	10 587	
ATCO Ltd., catégorie I	236 600	10 990	11 776	
Atlantic Power Corp.	149 100	466	450	
Boralex Inc., catégorie A	43 300	866	1 059	
Brookfield Infrastructure Partners L.P.	509 070	26 684	33 018	
Brookfield Renewable Partners L.P.	13 500	756	814	
Canadian Utilities Ltd., catégorie A	717 721	27 106	28 113	
Capital Power Corp.	446 400	12 384	15 352	
Fortis Inc.	300	16	16	
Innergex Renewable Energy Inc.	9 000	154	152	
Just Energy Group Inc.	500	2	1	
Northland Power Inc.	816 723	19 169	22 215	
Polaris Infrastructure Inc.	500	6	6	
Superior Plus Corp.	302 700	3 790	3 802	
TransAlta Corp.	2 103 281	17 629	19 518	
TransAlta Renewables Inc.	58 900	818	914	
		141 585	160 836	4,6 %
TOTAL DES ACTIONS CANADIENNES		3 002 704	3 398 305	96,5 %
ACTIONS INTERNATIONALES				
Australie				
Champion Iron Ltd.	5 323 284	13 695	12 936	
		13 695	12 936	0,4 %
États-Unis				
Bausch Health Cos. Inc.	326 466	9 373	12 690	
Brookfield Property Partners L.P.	727 464	18 805	17 263	
Ceridian HCM Holding Inc.	12 700	794	1 119	
		28 972	31 072	0,9 %
TOTAL DES ACTIONS INTERNATIONALES		42 667	44 008	1,3 %
TOTAL DES ACTIONS		3 045 371	3 442 313	97,8 %
TOTAL DES PLACEMENTS AVANT LES PLACEMENTS À COURT TERME		3 045 371	3 442 313	97,8 %

Fonds commun d'actions canadiennes Impérial

Inventaire du portefeuille Au 31 décembre 2019 (suite)

Titre	Taux d'intérêt nominal (%)	Date d'échéance	Autres renseignements	Valeur nominale	Coût moyen (en milliers de dollars)	Juste valeur (en milliers de dollars)	% de l'actif net
PLACEMENTS À COURT TERME							
Gouvernement du Canada	1,52 %	2020/01/09	bon du Trésor	40 000	40	40	
Gouvernement du Canada	1,62 %	2020/01/23	bon du Trésor	14 255 000	14 193	14 241	
Gouvernement du Canada	1,66 %	2020/02/06	bon du Trésor	19 200 000	19 116	19 169	
Gouvernement du Canada	1,66 %	2020/03/05	bon du Trésor	17 295 000	17 223	17 245	
Gouvernement du Canada	1,65 %	2020/03/19	bon du Trésor	7 520 000	7 487	7 493	
Gouvernement du Canada	1,61 %	2020/04/02	bon du Trésor	7 910 000	7 876	7 877	
Gouvernement du Canada	1,37 %	2020/04/30	bon du Trésor	4 915 000	4 879	4 888	
TOTAL DES PLACEMENTS À COURT TERME					70 814	70 953	2,0 %
Moins les coûts de transaction inclus dans le coût moyen					(2 237)		
TOTAL DES PLACEMENTS					3 113 948	3 513 266	99,8 %
Marge						39	0,0 %
Autres actifs, moins les passifs						6 920	0,2 %
TOTAL DE L'ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX PORTEURS DE PARTS RACHETABLES						3 520 225	100,0 %

Annexe à l'inventaire du portefeuille

Contrats de compensation (note 2d)

Le Fonds peut conclure des conventions-cadres de compensation ou d'autres conventions semblables qui ne satisfont pas aux critères de compensation dans les états de la situation financière, mais qui permettent la compensation des montants liés dans certains cas, tels qu'une faillite ou la résiliation des contrats.

Aux 31 décembre 2019 et 2018, le Fonds n'avait pas conclu de conventions selon lesquelles les instruments financiers pouvaient être compensés.

Participations dans des fonds sous-jacents (note 4)

Aux 31 décembre 2019 et 2018, le Fonds ne détenait aucun placement dans des fonds sous-jacents où les participations représentaient plus de 20 % de chacun des fonds sous-jacents.

Fonds commun d'actions canadiennes Impérial

Risques liés aux instruments financiers

Objectif de placement : Le Fonds commun d'actions canadiennes Impérial (*Fonds*) cherche à offrir une croissance du capital à long terme par l'appréciation du capital et en investissant principalement dans des titres de participation d'émetteurs canadiens, y compris des actions privilégiées, des bons de souscription, des titres convertibles en titres de participation et d'autres titres assimilables à des actions ordinaires.

Stratégies de placement : Le Fonds investit principalement dans des sociétés canadiennes à petite, moyenne et grande capitalisation de première qualité et dans des fonds négociés en Bourse (*FNB*) en vue d'atteindre ses objectifs de placement et utilise une combinaison de styles de placement, qui peut comprendre les stratégies de croissance, les stratégies orientées vers la valeur et les stratégies de base dans le cadre de ses décisions de placement.

Les principaux risques inhérents au Fonds sont analysés ci-après. À la note 2 des états financiers se trouvent des renseignements généraux sur la gestion des risques et une analyse détaillée des risques de concentration, de crédit, de change, de taux d'intérêt, d'illiquidité et d'autres risques de prix/de marché.

Dans les tableaux sur les risques suivants, l'actif net est défini comme étant l'« Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables ».

Risque de concentration aux 31 décembre 2019 et 2018

L'inventaire du portefeuille présente les titres détenus par le Fonds au 31 décembre 2019.

Le tableau qui suit présente les secteurs dans lesquels investissait le Fonds au 31 décembre 2018 et regroupe les titres par type d'actif, par secteur, par région ou par devise :

Au 31 décembre 2018

Répartition du portefeuille	% de l'actif net
Actions canadiennes	
Services de communications	5,2
Consommation discrétionnaire	4,1
Biens de consommation de base	3,7
Énergie	17,7
Services financiers	30,3
Soins de santé	0,2
Industrie	10,8
Technologies de l'information	4,0
Matériaux	11,8
Immobilier	4,8
Services publics	3,3
Actions internationales	
Bermudes	0,4
États-Unis	1,6
Placements à court terme	2,0
Autres actifs, moins les passifs	0,1
Total	100,0

Risque de crédit

Les notes de crédit représentent un regroupement des notes accordées par divers fournisseurs de services externes et peuvent faire l'objet de modifications qui peuvent être importantes.

Voir l'inventaire du portefeuille pour connaître les contreparties aux contrats sur instruments dérivés de gré à gré, le cas échéant.

Aux 31 décembre 2019 et 2018, le Fonds avait investi dans des titres de créance assortis des notes de crédit suivantes :

	% de l'actif net	
Titres de créance par note de crédit (note 2b)	31 décembre 2019	31 décembre 2018
'AAA'	2,0	2,0
Total	2,0	2,0

Risque de change

Les tableaux qui suivent indiquent les devises dans lesquelles la pondération du Fonds était importante aux 31 décembre 2019 et 2018, compte tenu de la valeur de marché des instruments financiers du Fonds (y compris la trésorerie et les équivalents de trésorerie) et des montants en capital sous-jacents des contrats de change à terme, le cas échéant.

Au 31 décembre 2019

Devise (note 2m)	Risque de change total* (en milliers de dollars)	% de l'actif net
USD	2 307	0,1

* Les montants tiennent compte de la valeur comptable des éléments monétaires et non monétaires (y compris le notionnel des contrats de change à terme, le cas échéant).

Au 31 décembre 2018

Devise (note 2m)	Risque de change total* (en milliers de dollars)	% de l'actif net
USD	2 725	0,1

* Les montants tiennent compte de la valeur comptable des éléments monétaires et non monétaires (y compris le notionnel des contrats de change à terme, le cas échéant).

Le tableau qui suit indique dans quelle mesure l'actif net aux 31 décembre 2019 et 2018 aurait diminué ou augmenté si le dollar canadien s'était raffermi ou affaibli de 1 % par rapport à toutes les devises. Cette analyse suppose que toutes les autres variables sont demeurées inchangées. En pratique, les résultats réels peuvent différer de cette analyse et l'écart peut être important.

	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Incidence sur l'actif net (en milliers de dollars)	23	27

Risque de taux d'intérêt

Aux 31 décembre 2019 et 2018, la majeure partie des actifs et passifs financiers du Fonds ne portaient pas intérêt et étaient à court terme; ainsi, le Fonds n'était pas grandement exposé aux risques de fluctuations des taux d'intérêt en vigueur sur le marché.

Risque d'illiquidité

Le risque d'illiquidité s'entend du risque que le Fonds éprouve des difficultés à respecter ses engagements liés à des passifs financiers. Le Fonds est exposé aux rachats en trésorerie quotidiens de parts rachetables. Le Fonds conserve des liquidités suffisantes pour financer les rachats attendus.

À l'exception des contrats dérivés, le cas échéant, tous les passifs financiers du Fonds sont des passifs à court terme venant à échéance au plus tard 90 jours après la date de clôture.

Dans le cas des fonds qui détiennent des contrats dérivés dont la durée jusqu'à l'échéance excède 90 jours à partir de la date de clôture, des renseignements additionnels relatifs à ces contrats se trouvent dans les tableaux des dérivés qui suivent l'inventaire du portefeuille.

Autres risques de prix/de marché

Le tableau qui suit indique dans quelle mesure l'actif net aux 31 décembre 2019 et 2018 aurait respectivement augmenté ou diminué si la valeur de l'indice ou des indices de référence du Fonds s'était raffermie ou affaiblie de 1 %. Cette variation est estimée d'après la corrélation historique entre le rendement des parts de catégorie A du Fonds et celui de l'indice ou des indices de référence du Fonds, d'après 36 données mensuelles, selon leur disponibilité, reposant sur les rendements nets mensuels du Fonds. Cette analyse suppose que toutes les autres variables sont demeurées inchangées. La corrélation historique peut ne pas être représentative de la corrélation future et, par conséquent, l'incidence sur l'actif net peut être très différente.

	Incidence sur l'actif net (en milliers de dollars)	
Indice de référence	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Indice composé S&P/TSX	35 058	29 702
90 % de l'indice composé S&P/TSX	35 322	28 827
10 % de l'indice des titres à petite capitalisation S&P/TSX		

Évaluation de la juste valeur des instruments financiers

Les tableaux qui suivent présentent un sommaire des données utilisées aux 31 décembre 2019 et 2018 dans l'évaluation des actifs et des passifs financiers du Fonds, comptabilisés à la juste valeur :

Fonds commun d'actions canadiennes Impérial

Au 31 décembre 2019

Classement	Niveau 1 (i) (en milliers de dollars)	Niveau 2 (ii) (en milliers de dollars)	Niveau 3 (iii) (en milliers de dollars)	Total (en milliers de dollars)
Actifs financiers				
Placements à court terme	—	70 953	—	70 953
Actions	3 441 583	730	—	3 442 313
Total des actifs financiers	3 441 583	71 683	—	3 513 266

(i) Cours publiés sur des marchés actifs pour des actifs identiques

(ii) Autres données observables importantes

(iii) Données non observables importantes

Au 31 décembre 2018

Classement	Niveau 1 (i) (en milliers de dollars)	Niveau 2 (ii) (en milliers de dollars)	Niveau 3 (iii) (en milliers de dollars)	Total (en milliers de dollars)
Actifs financiers				
Placements à court terme	—	57 946	—	57 946
Actions	2 816 678	8 252	—	2 824 930
Total des actifs financiers	2 816 678	66 198	—	2 882 876

(i) Cours publiés sur des marchés actifs pour des actifs identiques

(ii) Autres données observables importantes

(iii) Données non observables importantes

Transfert d'actifs entre le niveau 1 et le niveau 2

Le transfert d'actifs et de passifs financiers du niveau 1 au niveau 2 découle du fait que ces titres ne sont plus négociés sur un marché actif.

	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Juste valeur des actifs transférés du niveau 1 au niveau 2 au cours de la période (en milliers de dollars)	4 281	8 195

Le transfert d'actifs et de passifs financiers du niveau 2 au niveau 1 découle du fait que ces titres sont dorénavant négociés sur un marché actif.

	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Juste valeur des actifs transférés du niveau 2 au niveau 1 au cours de la période (en milliers de dollars)	9 122	—

Rapprochement des variations des actifs et des passifs financiers — niveau 3

Le Fonds ne détenait pas de placements de niveau 3 au début, au cours ou à la fin de l'une ou l'autre des périodes.

Notes des états financiers

Aux dates et pour les périodes présentées dans les états financiers (note 1)

1. Organisation des Fonds et périodes de présentation de l'information financière

Les Fonds communs Impérial sont composés du Fonds commun marché monétaire Impérial, du Fonds commun d'obligations à court terme Impérial, du Fonds commun d'obligations canadiennes Impérial, du Fonds commun de revenu diversifié canadien Impérial, du Fonds commun d'obligations internationales Impérial, du Fonds commun d'actions à revenu élevé Impérial, du Fonds commun de revenu de dividendes canadiens Impérial, du Fonds commun de revenu d'actions mondiales Impérial, du Fonds commun d'actions canadiennes Impérial, du Fonds commun d'actions US Impérial, du Fonds commun d'actions internationales Impérial, du Fonds commun d'actions outre-mer Impérial et du Fonds commun économies émergentes Impérial (individuellement, un *Fonds* et collectivement, les *Fonds*).

Les Portefeuilles axés sur la production de revenu comprennent le Portefeuille de revenu prudent, le Portefeuille de revenu équilibré et le Portefeuille de revenu élevé (individuellement, un *Portefeuille* et collectivement, les *Portefeuilles*).

Chacun des Fonds et Portefeuilles axés sur la production de revenu Impérial (individuellement, un *Fonds* et collectivement, les *Fonds*) est une fiducie de fonds communs de placement constituée en vertu des lois de l'Ontario et régie selon une déclaration de fiducie (*déclaration de fiducie*). Le siège social des Fonds est situé au 18, York Street, Suite 1300, Toronto (Ontario).

La Banque Canadienne Impériale de Commerce (*Banque CIBC*) est le gestionnaire (*gestionnaire*) des Fonds et la Compagnie Trust CIBC est le fiduciaire (*fiduciaire*) des Fonds. Chaque Fonds peut émettre un nombre illimité de catégories de parts et un nombre illimité de parts de chaque catégorie. À la date des présents états financiers, chacun des Fonds offrait des parts de catégorie A, le Fonds commun d'actions à revenu élevé Impérial, le Fonds commun de revenu de dividendes canadiens Impérial et le Fonds commun de revenu d'actions mondiales Impérial offraient des parts de catégorie W, le Portefeuille de revenu prudent offrait des parts des catégories T3 et T4, le Portefeuille de revenu équilibré offrait des parts des catégories T4 et T5 et le Portefeuille de revenu élevé offrait des parts des catégories T5 et T6.

La date à laquelle chaque Fonds a été créé aux termes d'une déclaration de fiducie (*date de création*) et la date à laquelle les parts de chaque Fonds ont été vendues au public pour la première fois (*date de début des activités*) sont indiquées à la note intitulée *Organisation du Fonds* des états de la situation financière.

L'inventaire du portefeuille de chacun des Fonds est au 31 décembre 2019. Les états de la situation financière de chaque Fonds sont présentés aux 31 décembre 2019 et 2018, tandis que les états du résultat global, les états de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables et les tableaux des flux de trésorerie sont établis pour les exercices clos les 31 décembre 2019 et 2018, sauf pour les Fonds créés au cours de l'une ou l'autre de ces périodes, auquel cas l'information présentée couvre la période qui s'étend de la date de création ou de la date de début des activités jusqu'au 31 décembre 2019 ou 2018.

Les présents états financiers ont été approuvés aux fins de publication par le gestionnaire le 5 mars 2020.

2. Sommaire des principales méthodes comptables

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (*IFRS*) publiées par l'International Accounting Standards Board (*IASB*).

Les états financiers ont été préparés sur la base de la continuité de l'exploitation selon le principe du coût historique. Cependant, chaque Fonds est une entité d'investissement, et essentiellement tous les actifs et passifs financiers sont évalués à la juste valeur selon les Normes internationales d'information financière. Par conséquent, les méthodes comptables utilisées par les Fonds pour l'évaluation de la juste valeur des placements et des dérivés sont conformes aux méthodes utilisées pour évaluer la valeur liquidative aux fins des opérations avec les porteurs de parts. Pour l'application des Normes internationales d'information financière (*IFRS*), les présents états financiers comprennent des estimations et des hypothèses formulées par la direction qui ont une incidence sur les montants déclarés de l'actif, du passif, des produits et des charges au cours des périodes considérées. Toutefois, les circonstances existantes et les hypothèses peuvent changer en raison de changements sur les marchés ou de circonstances indépendantes de la volonté des Fonds. Ces changements sont pris en compte dans les hypothèses lorsqu'ils surviennent.

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, la monnaie fonctionnelle des Fonds (à moins d'indication contraire).

a) Instruments financiers

Classement et comptabilisation des instruments financiers

Selon l'IFRS 9, *Instruments financiers*, les Fonds classent les actifs financiers dans l'une de trois catégories en fonction du modèle économique de l'entité pour la gestion des actifs financiers et des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels des actifs financiers. Ces catégories sont les suivantes :

- *Coût amorti* – Actifs détenus dans le cadre d'un modèle économique dont l'objectif est de percevoir des flux de trésorerie et où les flux de trésorerie contractuels des actifs correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêt (*critère des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels*). L'amortissement de l'actif est calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif.
- *Juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (JVAERG)* – Actifs financiers comme des titres de créance qui respectent le critère des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels et sont détenus dans le cadre d'un modèle économique ayant pour objectif de percevoir les flux de trésorerie contractuels et de vendre les actifs financiers. Les profits et les pertes sont reclassés au résultat net lors de la décomptabilisation dans le cas de titres de créance, mais demeurent dans les autres éléments du résultat global dans le cas de titres de participation.
- *Juste valeur par le biais du résultat net (JVRN)* – Un actif financier est évalué à la JVRN, sauf s'il est évalué au coût amorti ou à la JVAERG. Les contrats sur instruments dérivés sont évalués à la JVRN. Les profits et pertes de tous les instruments classés à la JVRN sont comptabilisés au résultat net.

Les passifs financiers sont classés à la JVRN lorsqu'ils satisfont à la définition de titres détenus à des fins de transaction ou lorsqu'ils sont désignés à la JVRN lors de la comptabilisation initiale en utilisant l'option de la juste valeur.

Le gestionnaire a évalué les modèles économiques des Fonds et a déterminé que le portefeuille d'actifs et de passifs financiers du Fonds est géré et sa performance est évaluée à la juste valeur, conformément aux stratégies de gestion du risque et de placement des Fonds; par conséquent, le classement et l'évaluation des actifs financiers se font à la JVRN.

Tous les Fonds ont l'obligation contractuelle de procéder à des distributions en espèces aux porteurs de parts. Par conséquent, l'obligation de chaque Fonds relative à l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables constitue un passif financier et est présentée au montant des rachats.

b) Gestion des risques

L'approche globale des Fonds en ce qui concerne la gestion des risques repose sur des lignes directrices officielles qui régissent l'ampleur de l'exposition à divers types de risques, y compris la diversification au sein des catégories d'actifs et les limites quant à l'exposition aux placements et aux contreparties. En outre, des instruments financiers dérivés peuvent servir à gérer l'exposition à certains risques. Le gestionnaire dispose également de divers contrôles internes pour surveiller les activités de placement des Fonds, notamment la surveillance de la conformité aux objectifs et aux stratégies de placement, des directives internes et la réglementation sur les valeurs mobilières. Se reporter à l'*Annexe à l'inventaire du portefeuille* de chaque Fonds pour connaître les informations précises sur les risques.

Juste valeur des instruments financiers à l'aide de techniques d'évaluation

Les instruments financiers sont évalués à leur juste valeur, laquelle est définie comme le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation. Se reporter aux notes 3a à 3f pour l'évaluation de chaque type d'instrument financier détenu par les Fonds. La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers négociés sur des marchés actifs est fondée sur le cours de clôture des marchés à la date de présentation de l'information financière. Les Fonds utilisent le dernier cours négocié pour les actifs financiers et les passifs financiers lorsque ce cours s'inscrit dans l'écart acheteur-vendeur du jour. Lorsque le dernier cours négocié ne s'inscrit pas dans l'écart acheteur-vendeur, le gestionnaire détermine le prix qui est le plus représentatif de la juste valeur compte tenu des faits et circonstances en cause.

La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers qui ne sont pas négociés sur un marché actif est déterminée au moyen de techniques d'évaluation.

Les Fonds classent les évaluations de la juste valeur selon une hiérarchie qui place au plus haut niveau les cours non ajustés publiés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques (niveau 1), et au niveau le plus bas les données d'entrée non observables (niveau 3). Les trois niveaux de la hiérarchie sont les suivants :

- Niveau 1 : Cours (non ajustés) publiés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques et auxquels l'entité peut avoir accès à la date d'évaluation;
- Niveau 2 : Données d'entrée concernant l'actif ou le passif, autres que les cours inclus au niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement;
- Niveau 3 : Données d'entrée non observables concernant l'actif ou le passif.

Si des données d'entrée sont utilisées pour évaluer la juste valeur d'un actif ou d'un passif, le classement dans la hiérarchie est déterminé en fonction de la donnée d'entrée du niveau le plus bas qui a une importance pour l'évaluation de la juste valeur. Le classement dans la hiérarchie des justes valeurs des actifs et passifs de chaque Fonds se trouve à l'*Annexe à l'inventaire du portefeuille*.

La valeur comptable de tous les actifs et passifs non liés aux placements s'approche de leur juste valeur en raison de leur nature à court terme. La juste valeur est classée au niveau 1 lorsque le titre ou le dérivé en question est négocié activement et que le cours est disponible. Lorsqu'un instrument classé au niveau 1 cesse ultérieurement d'être négocié activement, il est sorti du niveau 1. Dans ces cas, les instruments sont reclassés au niveau 2, sauf si l'évaluation de la juste valeur fait intervenir l'utilisation de données d'entrée non observables importantes, auquel cas ils sont classés au niveau 3.

Le gestionnaire est responsable de l'exécution des évaluations de la juste valeur qui se trouvent dans les états financiers d'un Fonds, y compris les évaluations classées au niveau 3. Le gestionnaire obtient les cours de fournisseurs tiers de services d'évaluation des cours et ces cours sont mis à jour quotidiennement. Chaque date de clôture, le gestionnaire examine et approuve toutes les évaluations de la juste valeur classées au niveau 3. Un comité d'évaluation se réunit tous les trimestres afin d'examiner en détail les évaluations des placements détenus par les Fonds, dont les évaluations classées au niveau 3.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie à un instrument financier, comme un titre à revenu fixe ou un contrat dérivé, ne s'acquitte pas d'une obligation ou d'un engagement qu'elle a conclu avec le Fonds. La valeur des titres à revenu fixe et des dérivés présentés à l'inventaire du portefeuille tient compte de la solvabilité de l'émetteur et correspond donc au risque maximal de crédit auquel les Fonds sont exposés. Certains Fonds peuvent investir dans des titres à revenu fixe à court terme émis ou garantis principalement par le gouvernement du Canada ou par un gouvernement provincial canadien, des obligations de banques à charte ou de sociétés de fiducie canadiennes et du papier commercial assortis de notations de crédit reconnues. Le risque de défaut sur ces titres à revenu fixe à court terme est réputé faible, leur note de crédit s'établissant principalement à A-1 (faible) ou à une note plus élevée (selon S&P Global Ratings, division de S&P Global, ou selon une note équivalente accordée par un autre service de notation).

Les notes des obligations apparaissant dans la sous-section « Risque de crédit » de la section « Risques liés aux instruments financiers » des Fonds représentent des notes recueillies et publiées par des fournisseurs tiers reconnus. Ces notes utilisées par le gestionnaire, bien qu'obtenues de fournisseurs compétents et reconnus pour leurs services de notation d'obligations, peuvent différer de celles utilisées directement par le conseiller en valeurs ou les sous-conseillers. Les notes utilisées par le conseiller en valeurs ou les sous-conseillers pourraient être plus ou moins élevées que celles utilisées pour les informations à fournir concernant les risques dans les états financiers, conformément aux lignes directrices en matière de politique de placement du conseiller en valeurs ou des sous-conseillers.

Les Fonds peuvent participer à des opérations de prêt de titres. Le risque de crédit lié aux opérations de prêt de titres est limité, car la valeur de la trésorerie ou des titres détenus en garantie par les Fonds relativement à ces opérations correspond à au moins 102 % de la juste valeur des titres prêtés. La garantie et les titres prêtés sont évalués à la valeur de marché chaque jour ouvrable. De plus amples renseignements sur les garanties et les titres prêtés se trouvent aux notes des états de la situation financière et à la note 2j.

Risque de change

Le risque de change est le risque que la valeur d'un placement fluctue en raison des variations des taux de change. Les fonds communs de placement peuvent investir dans des titres libellés ou négociés dans des monnaies autres que la monnaie de présentation du Fonds.

Risque de taux d'intérêt

Le prix d'un titre à revenu fixe augmente généralement lorsque les taux d'intérêt diminuent et baisse lorsque les taux d'intérêt augmentent. C'est ce qu'on appelle le risque de taux d'intérêt. Les prix des titres à revenu fixe à long terme fluctuent généralement davantage en réaction à des variations des taux d'intérêt que les prix des titres à revenu fixe à court terme. Compte tenu de la nature des titres à revenu fixe à court terme assortis d'une durée jusqu'à l'échéance de moins d'un an, ces placements ne sont habituellement pas exposés à un risque important que leur valeur fluctue en réponse aux changements des taux d'intérêt en vigueur sur le marché.

Risque d'illiquidité

Les Fonds sont exposés aux rachats au comptant quotidiens de parts rachetables. De façon générale, les Fonds conservent suffisamment de positions en trésorerie et en équivalents de trésorerie pour maintenir une liquidité appropriée. Toutefois, le risque d'illiquidité comprend également la capacité de vendre un actif au comptant facilement et à un prix équitable. Certains titres ne sont pas liquides en raison de restrictions juridiques sur leur revente, de la nature du placement ou simplement d'un manque d'acheteurs intéressés pour un titre donné ou un type de titre. Certains titres peuvent devenir moins liquides en raison de fluctuations de la conjoncture des marchés, comme des variations des taux d'intérêt ou la volatilité des marchés, qui pourraient empêcher un Fonds de vendre ces titres rapidement ou à un prix équitable. La difficulté à vendre des titres pourrait entraîner une perte ou une diminution du rendement pour le Fonds.

Autres risques de prix/de marché

Les autres risques de prix/de marché sont les risques que la valeur des placements fluctue en raison des variations de la conjoncture de marché. Plusieurs facteurs peuvent influencer sur les tendances du marché, comme l'évolution de la conjoncture économique, les variations de taux d'intérêt, les changements politiques et les catastrophes. Tous les placements sont exposés à d'autres risques de prix/de marché.

c) Opérations de placement, constatation des revenus et constatation des profits (pertes) réalisé(e)s et latent(e)s

- i) Les intérêts aux fins de distribution présentés aux états du résultat global représentent le versement d'intérêts reçu par le Fonds et comptabilisé selon la méthode de la comptabilité d'engagement. Les Fonds n'amortissent pas les primes payées ou les escomptes reçus à l'achat de titres à revenu fixe, à l'exception des obligations zéro coupon qui sont amorties selon la méthode linéaire.
- ii) Le revenu de dividendes est constaté à la date ex-dividende.
- iii) Les opérations de placements sont comptabilisées à la date de transaction. Les titres négociés en Bourse sont comptabilisés à la juste valeur établie selon le dernier cours lorsque ce cours s'inscrit dans l'écart acheteur-vendeur du jour. Les titres de créance sont comptabilisés à la juste valeur, établie selon le dernier cours négocié sur le marché de gré à gré lorsque ce cours s'inscrit dans l'écart acheteur-vendeur du jour. Lorsque le dernier cours négocié ne s'inscrit pas dans l'écart acheteur-vendeur, le gestionnaire détermine le prix qui est le plus représentatif de la juste valeur compte tenu des faits et circonstances en cause. Les titres non cotés sont comptabilisés à la juste valeur au moyen de méthodes d'évaluation de la juste valeur déterminées par le gestionnaire dans l'établissement de la juste valeur.
- iv) Les profits et pertes réalisés sur les placements et la plus-value ou la moins-value latente des placements sont calculés en fonction du coût moyen des placements correspondants, moins les coûts de transaction.
- v) Les autres revenus représentent la somme de tous les revenus autres que ceux qui sont classés séparément dans les états du résultat global, moins les coûts de transaction.

d) Compensation

Les actifs et passifs financiers sont compensés et le montant net est présenté dans les états de la situation financière s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et qu'il y a une intention, soit de procéder à un règlement net, soit de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément.

Le cas échéant, des renseignements additionnels se trouvent au tableau *Contrats de compensation* à l'*Annexe à l'inventaire du portefeuille*. Cette annexe présente les dérivés de gré à gré qui peuvent faire l'objet d'une compensation.

e) Titres en portefeuille

Le coût des titres d'un Fonds est établi de la façon suivante : les titres sont acquis et vendus à un cours négocié pour établir la valeur de la position négociée. La valeur totale acquise représente le coût total du titre pour le Fonds. Lorsque des unités additionnelles d'un titre sont acquises, le coût de ces unités additionnelles est ajouté au coût total du titre. Lorsque des unités d'un titre sont vendues, le coût proportionnel des unités du titre vendu est déduit du coût total du titre. Si le titre fait l'objet d'un remboursement de capital, ce dernier est déduit du coût total du titre. Cette méthode de suivi du coût du titre est connue sous l'appellation « méthode du coût moyen » et le coût total actuel d'un titre est désigné par l'expression « prix de base rajusté » ou « PBR » du titre. Les coûts de transaction engagés au moment des opérations sur portefeuille sont exclus du coût moyen des placements et sont constatés immédiatement en résultat net et présentés à titre d'élément distinct des charges dans les états financiers.

L'écart entre la juste valeur des titres et leur coût moyen, moins les coûts de transaction, représente la plus-value (moins-value) latente de la valeur des placements du portefeuille. La variation de la plus-value (moins-value) latente des placements pour la période visée est incluse dans les états du résultat global.

Les placements à court terme sont présentés à leur coût amorti, qui se rapproche de leur juste valeur, dans l'inventaire du portefeuille. Les intérêts courus sur les obligations sont présentés distinctement dans les états de la situation financière.

Notes des états financiers

f) Conversion des devises

La valeur des placements et des autres actifs et passifs libellés en devises est convertie en dollars canadiens, qui est la monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation des Fonds, aux taux courants en vigueur à chaque date d'évaluation (à moins d'indication contraire).

Les achats et les ventes de placements, ainsi que les produits et les charges, sont convertis en dollars canadiens, qui est la monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation des Fonds, aux taux de change en vigueur à la date des opérations en question. Les profits ou les pertes de change sur les placements et les opérations donnant lieu à un revenu sont inscrits dans les états du résultat global à titre de profit net réalisé (perte nette réalisée) de change.

g) Contrats de change à terme

Les Fonds peuvent conclure des contrats de change à terme à des fins de couverture ou autres que de couverture lorsque cette activité est conforme à leurs objectifs de placement et permise par les autorités canadiennes en valeurs mobilières.

La variation de la juste valeur des contrats de change à terme est comprise dans les actifs et passifs dérivés dans les états de la situation financière et constatée au poste Augmentation (diminution) de la plus-value (moins-value) latente sur les placements et les dérivés au cours de la période considérée dans les états du résultat global.

Le profit ou la perte découlant de l'écart entre la valeur du contrat de change à terme initial et la valeur de ce contrat à la clôture ou à la livraison est réalisé et comptabilisé à titre de profit net (perte nette) réalisé(e) de change pour les Fonds qui utilisent les contrats de change à terme à des fins de couverture ou à titre de profit (perte) sur dérivés pour les Fonds qui n'utilisent pas ces contrats à des fins de couverture.

h) Contrats à terme standardisés

Les Fonds peuvent conclure des contrats à terme standardisés à des fins de couvertures ou autres que de couvertures lorsque cette activité est conforme à leurs objectifs de placement et permise par les autorités canadiennes en valeurs mobilières.

Les dépôts de garantie auprès des courtiers relativement aux contrats à terme standardisés sont inclus dans le montant de la marge dans les états de la situation financière. Toute variation du montant de la marge est réglée quotidiennement et incluse dans les montants à recevoir pour les titres en portefeuille vendus ou dans les montants à payer pour les titres en portefeuille achetés dans les états de la situation financière.

L'écart entre la valeur de règlement à la fermeture des bureaux chaque date d'évaluation et la valeur de règlement à la fermeture des bureaux à la date d'évaluation précédente est constaté au poste Profit (perte) sur dérivés dans les états du résultat global.

i) Options

Les Fonds peuvent conclure des contrats d'options à des fins de couvertures ou autres que de couvertures lorsque cette activité est conforme à leurs objectifs de placement et permise par les autorités canadiennes en valeurs mobilières.

Les primes versées sur les options d'achat et les options de vente sont constatées dans les actifs dérivés et évaluées par la suite à la juste valeur dans les états de la situation financière. Lorsqu'une option d'achat position acheteur arrive à échéance, le Fonds subit une perte correspondant au coût de l'option. Pour une opération de liquidation, le Fonds réalise un profit ou une perte selon que le produit est supérieur ou inférieur au montant de la prime payée lors de l'achat. À l'exercice d'une option d'achat position acheteur, le coût du titre acheté est majoré du montant de la prime payée au moment de l'achat.

Les primes touchées sur les options position vendeur sont constatées dans les passifs dérivés et évaluées par la suite à la juste valeur dans les états de la situation financière à titre de diminution initiale de la valeur des placements. Les primes reçues sur les options position vendeur qui arrivent à échéance sans avoir été exercées sont constatées à titre de profits réalisés et présentées à titre de profit net (perte nette) à la vente de placements et de dérivés dans les états du résultat global. Pour une opération de liquidation, si le coût pour dénouer l'opération est supérieur à la prime reçue, le Fonds comptabilise une perte réalisée. Par contre, si la prime reçue lorsque l'option a été vendue est supérieure au montant payé, le Fonds comptabilise un profit réalisé qui est présenté à titre de profit net (perte nette) à la vente de placements et de dérivés. Si une option de vente position vendeur est exercée, le coût du titre livré est réduit du montant des primes reçues au moment où l'option a été vendue.

j) Prêt de titres

Un Fonds peut prêter des titres en portefeuille afin de dégager des revenus supplémentaires qui sont présentés dans les états du résultat global. Les actifs prêtés d'un Fonds ne peuvent dépasser 50 % de la juste valeur de l'actif de ce Fonds (compte non tenu du bien affecté en garantie des titres prêtés). Selon les exigences du *Règlement 81-102 sur les organismes de placement collectif*, la garantie minimale permise est de 102 % de la juste valeur des titres prêtés. Une garantie peut se composer de ce qui suit :

- i) Trésorerie.
- ii) Titres admissibles.
- iii) Des lettres de crédit irrévocables émises par une institution financière canadienne, qui n'est pas la contrepartie, ou un membre du groupe de la contrepartie, du Fonds dans le cadre de la transaction, pour autant que les titres de créance de l'institution financière canadienne notés comme dette à court terme par une agence de notation agréée aient une note de crédit approuvée.
- iv) Les titres qui sont immédiatement convertibles en titres du même émetteur, de la même catégorie ou du même type et dont l'échéance est identique à celle des titres prêtés.

La juste valeur des titres prêtés est établie à la clôture d'une date d'évaluation, et toute garantie additionnelle exigée est livrée au Fonds le jour ouvrable suivant. Les titres prêtés continuent d'être inclus dans l'inventaire du portefeuille et figurent dans la valeur totale dans les états de la situation financière dans les placements (actifs financiers non dérivés) à la juste valeur. Le cas échéant, les opérations de prêt de titres d'un Fonds sont présentées dans la note intitulée *Prêt de titres* des états de la situation financière.

Selon le Règlement 81-106 sur l'information continue, il est nécessaire de présenter un rapprochement du résultat brut des opérations de prêt de titres du Fonds et du revenu tiré des opérations de prêt de titres présenté dans les états du résultat global du Fonds. Le montant brut découlant des opérations de prêt de titres comprend les intérêts versés sur la garantie, les retenues d'impôt déduites, les honoraires payés à l'agent chargé des prêts du Fonds et le revenu tiré du prêt de titres reçu par le Fonds. S'il y a lieu, le rapprochement se trouve dans les notes de bas de tableau des états du résultat global.

k) Fonds à catégories multiples

Les profits ou les pertes en capital réalisés ou latents, les produits et les charges communes (autres que les charges d'exploitation et les frais de gestion propres à une catégorie) du Fonds sont attribués aux porteurs de parts chaque date d'évaluation proportionnellement à la valeur liquidative respective du jour précédent, laquelle tient compte des opérations effectuées par le porteur de parts ce jour-là, pour chaque catégorie de parts à la date de l'attribution. Toutes les charges d'exploitation et tous les frais de gestion propres à une catégorie n'ont pas besoin d'être attribués. Toutes les charges d'exploitation propres à une catégorie sont prises en charge par le gestionnaire et recouvrées auprès des Fonds.

l) Prêts et créances, autres actifs et passifs

Les prêts et créances et autres actifs et passifs sont comptabilisés au coût, qui s'approche de leur juste valeur, à l'exception de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables qui est présenté à la valeur de rachat.

m) Légende des abréviations

Voici les abréviations (conversion de devises et autres) qui peuvent être utilisées dans l'inventaire du portefeuille :

Abréviation des devises

AED	— Dirham émirien	JPY	— Yen japonais
ARS	— Peso argentin	KES	— Shilling kényan
AUD	— Dollar australien	KRW	— Won sud-coréen
BRL	— Real brésilien	MAD	— Dirham marocain
CAD	— Dollar canadien	MXN	— Peso mexicain
CHF	— Franc suisse	MYR	— Ringgit malais
CLP	— Peso chilien	NOK	— Couronne norvégienne

CNY	– Renminbi chinois	NZD	– Dollar néo-zélandais
COP	– Peso colombien	PHP	– Peso philippin
CZK	– Couronne tchèque	PLN	– Zloty polonais
DKK	– Couronne danoise	RUB	– Rouble russe
EGP	– Livre égyptienne	RON	– Leu roumain
EUR	– Euro	SEK	– Couronne suédoise
GBP	– Livre sterling	SGD	– Dollar de Singapour
GEL	– Georgian Lari	THB	– Thai Baht
HKD	– Dollar de Hong Kong	THB	– Baht thaïlandais
HUF	– Forint hongrois	TRY	– Livre turque
IDR	– Rupiah indonésienne	TWD	– Dollar de Taïwan
ILS	– Shekel israélien	USD	– Dollar américain
INR	– Roupie indienne	ZAR	– Rand sud-africain

Autres abréviations

CAAÉ	– Certificat américain d'actions étrangères	FNB	– Fonds négocié en Bourse
OVC	– Obligation à valeur conditionnelle	CIAÉ	– Certificat international d'actions étrangères
ELN	– Billet lié à des titres de participation	NVDR	– Certificat représentatif d'actions étrangères sans droit de vote

n) Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part

L'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part de chaque catégorie, est obtenue en divisant l'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables (à l'exclusion des distributions), présentée dans les états du résultat global, par le nombre moyen pondéré de parts en circulation au cours de la période.

3. Évaluation des placements

La date d'évaluation (*date d'évaluation*) d'un Fonds correspond à un jour ouvrable au siège social du gestionnaire. Le gestionnaire peut, à son gré, fixer d'autres dates d'évaluation.

La juste valeur des placements ou des actifs d'un Fonds est calculée comme suit :

a) Trésorerie et autres actifs

La trésorerie, les débiteurs, les dividendes à recevoir, les distributions à recevoir et les intérêts à recevoir sont évalués à la juste valeur ou à leur coût comptabilisé, plus ou moins toute opération de change entre la constatation de l'actif par le Fonds et la date d'évaluation actuelle, qui se rapproche de la juste valeur.

b) Obligations, débiteurs et autres titres de créance

Les obligations, débiteurs et autres titres de créance sont évalués à la juste valeur d'après le dernier cours fourni par un fournisseur reconnu à la clôture des opérations à une date d'évaluation donnée, lorsque ce cours s'inscrit dans l'écart acheteur-vendeur du jour. Lorsque le dernier cours ne s'inscrit pas dans l'écart acheteur-vendeur du jour, le gestionnaire déterminera alors le prix qui est le plus représentatif de la juste valeur compte tenu des faits et circonstances en cause.

c) Titres cotés en Bourse, titres non cotés en Bourse et juste valeur des titres étrangers

Les titres cotés ou négociés en Bourse sont évalués à la juste valeur selon le dernier cours, lorsque le dernier cours s'inscrit dans l'écart acheteur-vendeur du jour, ou, s'il n'y a pas de cours négocié en Bourse ou lorsque le dernier cours ne s'inscrit pas dans l'écart acheteur-vendeur du jour et dans le cas de titres négociés sur un marché de gré à gré, à la juste valeur telle qu'elle est déterminée par le gestionnaire comme base d'évaluation appropriée. Dans un tel cas, une juste valeur est établie par le gestionnaire pour déterminer la valeur actuelle. Si des titres sont intercotés ou négociés sur plus d'une Bourse ou d'un marché, le gestionnaire a recours au marché principal ou à la Bourse principale pour déterminer la juste valeur de ces titres.

La juste valeur des parts de chaque fonds commun de placement dans lequel un Fonds investit est établie au moyen de la valeur liquidative la plus récente déterminée par le fiduciaire ou le gestionnaire du fonds commun de placement à la date d'évaluation.

Les titres non cotés en Bourse sont évalués à la juste valeur d'après le dernier cours tel qu'il est fixé par un courtier reconnu, ou le gestionnaire peut décider d'un prix qui reflète plus précisément la juste valeur de ces titres, s'il estime que le dernier cours ne reflète pas la juste valeur.

L'évaluation à la juste valeur est conçue pour éviter les cours périmés et pour fournir une juste valeur plus exacte, et elle peut servir de dissuasion contre les opérations nuisibles à court terme ou excessives effectuées dans le Fonds. Lorsque des titres cotés ou négociés en Bourse ou sur un marché qui ferme avant les marchés ou les Bourses d'Amérique du Nord ou d'Amérique du Sud sont évalués par le gestionnaire à leur juste valeur marchande, plutôt qu'à leurs cours cotés ou publiés, les cours des titres utilisés pour calculer l'actif net ou la valeur liquidative du Fonds peuvent différer des cours cotés ou publiés de ces titres.

d) Instruments dérivés

Les positions longues sur options, les titres assimilables à des titres de créance et les bons de souscription inscrits sont évalués à la juste valeur au moyen du dernier cours inscrit à leur Bourse principale ou fourni par un courtier reconnu pour ces titres, lorsque ce cours s'inscrit dans l'écart acheteur-vendeur du jour et que la note de crédit de chaque contrepartie (attribuée par S&P Global Ratings, division de S&P Global) est égale ou supérieure à la note de crédit minimale désignée.

Lorsqu'une option est vendue par un Fonds, la prime qu'il reçoit est comptabilisée en tant que passif évalué à un montant égal à la juste valeur actuelle de l'option qui aurait pour effet de liquider la position. La différence résultant d'une réévaluation est considérée comme un profit ou une perte latent(e) sur placement; le passif est déduit lors du calcul de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables du Fonds. Les titres visés par une option de vente, le cas échéant, sont évalués de la façon décrite ci-dessus pour les titres cotés.

Les contrats à terme standardisés, les contrats à terme et les swaps sont évalués à la juste valeur selon le profit ou la perte, le cas échéant, qui serait réalisé(e) à la date d'évaluation, si la position dans les contrats à terme standardisés, les contrats à terme ou les swaps était liquidée.

La marge payée ou déposée à l'égard de contrats à terme standardisés et de contrats à terme est inscrite comme un débiteur, et une marge constituée d'actifs autres que la trésorerie est désignée comme détenue à titre de garantie.

Les autres instruments dérivés et les marges sont évalués à la juste valeur d'une manière qui, selon le gestionnaire, représente leur juste valeur.

e) Titres à négociation restreinte

Les titres à négociation restreinte acquis par un Fonds sont évalués à la juste valeur d'une manière qui, selon le gestionnaire, représente leur juste valeur.

f) Autres placements

Tous les autres placements des Fonds sont évalués à la juste valeur conformément aux lois des autorités canadiennes en valeurs mobilières, le cas échéant.

Le gestionnaire établit la valeur d'un titre ou d'un autre bien d'un Fonds pour lequel aucun cours n'est disponible ou pour lequel le cours ne reflète pas adéquatement la juste valeur en l'évaluant à sa juste valeur. Dans de tels cas, la juste valeur est établie au moyen de la technique d'évaluation à la juste valeur qui reflètent plus précisément la juste valeur établie par le gestionnaire.

Notes des états financiers

4. Participations dans les fonds sous-jacents

Les Fonds peuvent investir dans d'autres fonds d'investissement (*fonds sous-jacents*). Chaque fonds sous-jacent investit dans un portefeuille d'actifs dans le but de réaliser des rendements sous forme de revenu de placement et une plus-value du capital pour le compte de ses porteurs de parts. Chaque fonds sous-jacent finance ses activités surtout par l'émission de parts rachetables, lesquelles sont remboursables au gré du porteur de parts et donnent droit à la quote part de l'actif net du fonds sous-jacent. Les participations des Fonds dans les fonds sous-jacents détenues sous forme de parts rachetables sont présentées à l'inventaire du portefeuille à la juste valeur, ce qui représente l'exposition maximale des Fonds à ces placements. Les participations des Fonds dans les fonds sous-jacents à la fin de l'exercice précédent sont présentées à la section Risques liés aux instruments financiers – Risque de concentration dans l'Annexe à l'inventaire du portefeuille. Les distributions tirées des fonds sous-jacents sont inscrites à l'état du résultat global à titre de revenu de placement. Les profits (pertes) réalisés(e)s et la variation des profits (pertes) latents(e)s provenant des fonds sous-jacents sont également présentés aux états du résultat global. Les Fonds ne fournissent pas d'autre soutien important aux fonds sous-jacents que ce soit d'ordre financier ou autre.

Le cas échéant, le tableau *Participations dans des fonds sous-jacents* est présenté dans l'Annexe à l'inventaire du portefeuille et fournit des renseignements supplémentaires sur les placements du Fonds dans les fonds sous-jacents lorsque les participations représentent plus de 20 % de chacun des fonds sous-jacents.

5. Parts rachetables émises et en circulation

Chaque Fonds est autorisé à détenir un nombre illimité de catégories de parts et peut émettre un nombre illimité de parts de chaque catégorie. Les parts en circulation représentent le capital d'un Fonds. Chaque part est sans valeur nominale, et la valeur de chaque part correspond à l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part qui sera déterminé. Le règlement du coût des parts émises est effectué conformément à la réglementation sur les valeurs mobilières applicable au moment de l'émission. Les distributions effectuées par un Fonds et réinvesties par les porteurs de parts en parts additionnelles sont également considérées comme des parts rachetables émises par un Fonds.

Les parts sont rachetées à l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part du Fonds. Le droit de faire racheter des parts d'un Fonds peut être suspendu sur approbation des autorités canadiennes en valeurs mobilières ou lorsque la négociation normale est suspendue à une Bourse de valeurs, d'options ou de contrats à terme au Canada ou à l'étranger où sont négociés les titres ou les instruments dérivés qui constituent plus de 50 % de la valeur ou de l'exposition sous-jacente du total de l'actif du Fonds, à l'exclusion du passif d'un Fonds, et lorsque ces titres ou ces instruments dérivés ne sont pas négociés à une autre Bourse qui représente une option raisonnablement pratique pour un Fonds. Le Fonds n'est pas assujéti, en vertu de règles externes, à des exigences concernant son capital.

Le capital reçu par un Fonds est utilisé dans le cadre du mandat de placement de ce Fonds, ce qui peut inclure la capacité d'avoir les liquidités nécessaires pour répondre aux besoins de rachat de parts à la demande d'un porteur de parts.

La variation des parts émises et en circulation pour les exercices clos les 31 décembre 2019 et 2018 est présentée dans les états de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables.

6. Frais de gestion et charges d'exploitation

Les frais de gestion sont fondés sur la valeur liquidative des Fonds et calculés quotidiennement. Les frais de gestion sont payés au gestionnaire en contrepartie de la prestation de services de gestion, de placement et de conseil liés aux portefeuilles ou de dispositions prises pour la prestation de ces services. Les frais de gestion annuels maximums exprimés en pourcentage de la valeur liquidative moyenne pouvant être imputé par un Fonds sont présentés dans la note intitulée *Taux maximums annuels des frais de gestion facturables* des états du résultat global.

En plus d'être responsables des frais de gestion, les Fonds doivent acquitter toutes les charges liées à leur exploitation et à la conduite de leurs activités, ce qui peut comprendre les intérêts, les coûts d'exploitation et d'administration (autres que les frais de publicité et de promotion, qui incombent au gestionnaire), les frais de courtage, les commissions, les marges, les frais de réglementation, les honoraires versés aux membres du comité d'examen indépendant, les impôts et les taxes, les honoraires des auditeurs et les frais juridiques de même que les charges, les frais de garde, les coûts de services aux investisseurs et les coûts liés à la présentation de rapports aux porteurs de parts, de prospectus et d'autres rapports. Le gestionnaire paie toutes ces charges d'exploitation et les recouvre auprès des Fonds. Les Fonds ne versent pas d'honoraires au fiduciaire.

Le gestionnaire peut recouvrer un montant inférieur aux charges d'exploitation réelles qu'il paie, et ainsi prendre en charge des charges. Le gestionnaire peut également imputer à un Fonds un montant inférieur aux frais de gestion maximums, présentés à la note *Taux maximums annuels des frais de gestion facturables* des états du résultat global, et ainsi renoncer aux frais de gestion.

Le gestionnaire peut, en tout temps et à sa seule discrétion, cesser de prendre en charge des charges ou cesser de renoncer aux frais de gestion. Les charges d'exploitation prises en charge par le gestionnaire ou les frais de gestion auxquels il a renoncé sont présentés dans les états du résultat global.

Dans certains cas, le gestionnaire peut imputer des frais de gestion à un Fonds qui sont inférieurs aux frais de gestion qu'il a le droit d'exiger de certains investisseurs dans un Fonds. L'écart dans le montant des frais de gestion est payé par le Fonds aux investisseurs concernés à titre de distribution de parts additionnelles (*distributions des frais de gestion*) du Fonds. Les distributions des frais de gestion sont négociables entre le gestionnaire et l'investisseur et dépendent principalement de l'importance du placement de l'investisseur dans le Fonds. Les distributions des frais de gestion payées aux investisseurs admissibles n'ont pas d'incidence négative sur le Fonds ou sur tout autre investisseur du Fonds. Le gestionnaire peut augmenter ou diminuer le montant des distributions des frais de gestion pour certains investisseurs de temps à autre.

Lorsqu'un Fonds investit dans des parts d'un fonds sous-jacent, le Fonds ne verse pas en double des frais de gestion sur la partie de ses actifs qu'il investit dans des parts du fonds sous-jacent. En outre, le Fonds ne verse pas en double des frais d'acquisition ou des frais de rachat à l'égard de l'achat ou du rachat par ce dernier de parts du fonds sous-jacent. Certains fonds sous-jacents détenus par les Fonds peuvent offrir des distributions des frais de gestion. Ces distributions des frais de gestion d'un fonds sous-jacent seront versées comme il est exigé pour les versements de distributions imposables par un Fonds. Le gestionnaire d'un fonds sous-jacent peut, dans certains cas, renoncer à une partie des frais de gestion d'un fonds sous-jacent ou prendre en charge une partie des charges d'exploitation de ce dernier.

7. Impôt sur le résultat et retenues d'impôt

Les Fonds sont des fiducies de fonds communs de placement au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). La tranche de leur revenu net et/ou des gains en capital nets réalisés distribuée aux porteurs de parts n'est pas assujéti à l'impôt sur le résultat. De plus, l'impôt sur le résultat payable sur les gains en capital nets réalisés non distribués est remboursable en fonction d'une formule lorsque les parts du Fonds sont rachetées. Une partie suffisante du revenu net et des gains en capital nets réalisés des Fonds a été ou sera distribuée aux porteurs de parts de sorte qu'aucun impôt n'est payable par les Fonds et, par conséquent, aucune provision pour impôt sur le résultat n'a été constituée dans les états financiers. À l'occasion, un Fonds peut verser des distributions qui dépassent le revenu net et les gains en capital nets qu'il a réalisés. Cette distribution excédentaire est désignée à titre de remboursement du capital et n'est pas imposable entre les mains des porteurs de parts. Cependant, un remboursement de capital réduit le coût moyen des parts du porteur de parts aux fins fiscales, ce qui peut donner lieu à un gain en capital pour le porteur de parts, dans la mesure où le coût moyen devient inférieur à zéro.

Les pertes autres qu'en capital peuvent être reportées en avant pendant 20 ans.

Aux fins de l'impôt sur le résultat, les pertes en capital peuvent être reportées en avant indéfiniment et déduites des gains en capital réalisés au cours d'exercices ultérieurs. Le cas échéant, les pertes en capital nettes et les pertes autres qu'en capital d'un Fonds sont présentées dans la note *Pertes en capital nettes et pertes autres qu'en capital* des états de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables.

L'année d'imposition des Fonds se termine le 15 décembre, sauf pour le Fonds commun marché monétaire Impérial, pour lequel l'année d'imposition se termine le 31 décembre.

Les Fonds sont actuellement assujétis à des retenues d'impôt sur les revenus de placement et les gains en capital dans certains pays. Ces produits et ces gains sont comptabilisés au montant brut, et les retenues d'impôt s'y rattachant sont présentées à titre de charge distincte dans les états du résultat global.

8. Commissions de courtage et honoraires

Le total des commissions versées par les Fonds aux courtiers relativement aux opérations sur portefeuille est présenté à la note *Commissions de courtage et honoraires* des états du résultat global de chaque Fonds, le cas échéant. Lors de l'attribution des activités de courtage à un courtier, le conseiller en valeurs et les sous-conseillers en valeurs des Fonds peuvent se tourner vers la prestation de biens et de services par le courtier ou un tiers, autre que ceux relatifs à l'exécution d'ordres (appelés, dans l'industrie, rabais de courtage). Ces biens et services sont payés à même une partie des commissions de courtage, aident le conseiller en valeurs et les sous-conseillers en valeurs à prendre des décisions en matière de placement pour le Fonds ou sont liés directement à l'exécution des opérations sur portefeuille au nom du Fonds. Le total des rabais de courtage versés par les Fonds aux courtiers est présenté à la note *Commissions de courtage et honoraires* des états du résultat global de chaque Fonds. En outre, le gestionnaire peut signer des ententes de récupération de la commission avec certains courtiers à l'égard du Fonds. Toute commission récupérée est versée au Fonds concerné.

Les opérations relatives aux titres à revenu fixe et à certains autres titres sont effectuées sur le marché de gré à gré, où les participants agissent à titre de mandants. Ces titres sont généralement négociés en fonction du solde net et ne comportent habituellement pas de commissions de courtage, mais comprennent, en règle générale, une marge (soit la différence entre le cours acheteur et le cours vendeur du titre du marché applicable).

Les marges associées à la négociation de titres à revenu fixe et de certains autres titres ne peuvent être déterminées et, pour cette raison, ne sont pas incluses dans les montants. En outre, les rabais de courtage ne comprennent que la valeur des services de recherche et d'autres services fournis par un tiers à Gestion d'actifs CIBC inc. (*GACI* ou *conseiller en valeurs*) et à tout sous-conseiller en valeurs, la valeur des services

fournis au conseiller en valeurs et à tout sous-conseiller en valeurs par le courtier ne pouvant être déterminée. Quand ces services sont offerts à plus d'un Fonds, les coûts sont répartis entre ces Fonds en fonction du nombre d'opérations ou d'autres facteurs justes, tels qu'ils sont déterminés par le conseiller en valeurs et tout sous-conseiller en valeurs.

9. Opérations entre parties liées

Les rôles et responsabilités de la Banque CIBC et des membres de son groupe, en ce qui a trait aux Fonds, se résument comme suit et sont assortis des frais et honoraires décrits ci-après. Les Fonds peuvent détenir des titres de la Banque CIBC. La Banque CIBC et les membres de son groupe peuvent également prendre part à des placements de titres ou accorder des prêts à des émetteurs dont les titres figurent dans le portefeuille des Fonds, qui ont conclu des opérations d'achat ou de vente de titres auprès des Fonds en agissant à titre de mandant, qui ont conclu des opérations d'achat ou de vente de titres auprès des Fonds au nom d'un autre fonds d'investissement géré par la Banque CIBC ou un membre de son groupe ou qui ont agi à titre de contrepartie dans des opérations sur dérivés. Les frais de gestion à payer et les autres charges à payer inscrits aux états de la situation financière sont généralement payables à une partie liée du Fonds.

Gestionnaire, fiduciaire, conseiller en valeurs et certains sous-conseillers en valeurs des Fonds

La Banque CIBC est le gestionnaire, la Compagnie Trust CIBC, le fiduciaire, et GACI, le conseiller en valeurs de chacun des Fonds.

En outre, le gestionnaire prend les dispositions nécessaires relativement aux services administratifs des Fonds (autres que les services de publicité et services promotionnels qui relèvent du gestionnaire), aux services juridiques, aux services aux investisseurs et aux coûts liés aux rapports aux porteurs de parts, aux prospectus et aux autres rapports. Le gestionnaire est l'agent comptable des registres et l'agent des transferts des Fonds et fournit tous les autres services administratifs requis par les Fonds ou prend des dispositions pour la prestation de ces services. La valeur (incluant toutes les taxes applicables) de tous les frais d'administration des Fonds (déduction faite des prises en charge) que le gestionnaire a recouvrés auprès d'un Fonds est présentée dans la note *Frais d'administration et autres charges d'exploitation du Fonds* des états du résultat global.

Ententes et rabais de courtage

Le conseiller en valeurs délègue généralement les pouvoirs en matière de négociation et d'exécution aux sous-conseillers en valeurs. Le cas échéant, l'information sur les montants des rabais de courtage figure à la note *Commissions de courtage et honoraires* des états du résultat global de chaque Fonds.

Le conseiller en valeurs et les sous-conseillers en valeurs prennent des décisions, y compris sur la sélection des marchés et des courtiers ainsi que sur la négociation des commissions, en ce qui a trait à l'acquisition et à la vente de titres en portefeuille, à certains produits dérivés et à l'exécution des opérations sur portefeuille. Les activités de courtage peuvent être attribuées par le conseiller en valeurs et les sous-conseillers en valeurs, à Marchés mondiaux CIBC inc. et à CIBC World Markets Corp., chacune étant une filiale de la Banque CIBC. Le total des commissions versées aux courtiers liés relativement aux opérations sur portefeuille est présenté à la note *Commissions de courtage et honoraires* des états du résultat global de chaque Fonds.

Marchés mondiaux CIBC inc. et CIBC World Markets Corp. peuvent aussi réaliser des marges à la vente de titres à revenu fixe, d'autres titres et de certains produits dérivés aux Fonds. Les courtiers, y compris Marchés mondiaux CIBC inc. et CIBC World Markets Corp., peuvent fournir des biens et des services, autres que ceux relatifs à l'exécution d'ordres, au conseiller en valeurs et aux sous-conseillers en valeurs, qui traitent les opérations de courtage par leur entremise (appelés, dans l'industrie, rabais de courtage). Ces biens et services sont payés à même une partie des commissions de courtage, aident le conseiller en valeurs et les sous-conseillers en valeurs à prendre des décisions en matière de placement pour le Fonds ou sont liés directement à l'exécution des opérations sur portefeuille au nom du Fonds. Comme le prévoient les conventions du conseiller en valeurs et des sous-conseillers en valeurs, ces rabais de courtage sont conformes aux lois applicables. Les frais de garde directement liés aux opérations sur portefeuille engagés par un Fonds, autrement payables par le Fonds, sont payés par GACI ou encore par le courtier ou les courtiers à la demande de GACI, jusqu'à concurrence du montant des crédits découlant des rabais de courtage issus des activités de négociation au nom du Fonds, ou une partie du Fonds, au cours du mois en question. Le total des rabais de courtage versés par les Fonds aux courtiers liés est présenté dans la note *Commissions de courtage et honoraires* des états du résultat global de chaque Fonds. En outre, le gestionnaire peut signer des ententes de récupération de la commission avec certains courtiers à l'égard des Fonds. Toute commission récupérée est versée au Fonds concerné.

Dépositaire

Le dépositaire détient la totalité des liquidités et des titres pour les Fonds et s'assure que ces actifs sont conservés séparément des autres liquidités ou titres qu'il peut détenir. Le dépositaire fournit également d'autres services aux Fonds, y compris la tenue des dossiers et le traitement des opérations de change. La Compagnie Trust CIBC Mellon est le dépositaire des Fonds (*dépositaire*). Le dépositaire peut retenir les services de sous-dépositaires pour les Fonds. Les frais et les marges pour les services rendus par le dépositaire et directement liés à l'exécution des opérations sur portefeuille par un Fonds, ou une partie du Fonds, sont payés par GACI ou par le courtier ou les courtiers à la demande de GACI, jusqu'à concurrence du montant des crédits découlant des rabais de courtage issus des activités de négociation au nom des Fonds au cours du mois en question. Tous les autres frais découlant des services rendus par le dépositaire sont payés par le gestionnaire et recouvrés auprès du Fonds. La Banque CIBC détient une participation de 50 % dans la Compagnie Trust CIBC Mellon.

Fournisseur de services

La Société de services de titres mondiaux CIBC Mellon (*STM CIBC*) fournit certains services aux Fonds, y compris des services de prêt de titres, de comptabilité, d'information financière et d'évaluation de portefeuille. Les honoraires pour ces services sont payés par le gestionnaire et recouvrés auprès de chaque Fonds. La Banque CIBC détient indirectement une participation de 50 % dans STM CIBC.

Les montants en dollars versés par les Fonds (incluant toutes les taxes applicables) à la Compagnie Trust CIBC Mellon au titre des frais de garde (déduction faite des prises en charge) et à STM CIBC au titre des services de prêt de titres, de comptabilité, d'information financière et d'évaluation de portefeuille (déduction faite des prises en charge) pour les exercices clos les 31 décembre 2019 et 2018 sont présentés dans la note *Fournisseur de services* des états du résultat global.

10. Opérations de couverture

Certains titres libellés en devises ont fait l'objet d'une couverture totale ou partielle à l'aide de contrats de change à terme dans le cadre des stratégies de placement de certains Fonds. Ces couvertures sont indiquées par un numéro de référence dans l'inventaire du portefeuille et un numéro de référence correspondant dans le tableau des actifs et passifs dérivés – contrats de change à terme pour ces Fonds.

11. Garantie sur certains instruments dérivés

Des placements à court terme peuvent être utilisés comme garantie pour des contrats à terme standardisés en cours auprès de courtiers.

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Aux porteurs de parts des

Fonds commun marché monétaire Impérial
Fonds commun d'obligations à court terme Impérial
Fonds commun d'obligations canadiennes Impérial
Fonds commun de revenu diversifié canadien Impérial
Fonds commun d'obligations internationales Impérial
Fonds commun d'actions à revenu élevé Impérial
Fonds commun de revenu de dividendes canadiens Impérial
Fonds commun de revenu d'actions mondiales Impérial
(collectivement, les « Fonds »)

Fonds commun d'actions canadiennes Impérial
Fonds commun d'actions US Impérial
Fonds commun d'actions internationales Impérial
Fonds commun d'actions outre-mer Impérial
Fonds commun économies émergentes Impérial
Portefeuille de revenu prudent
Portefeuille de revenu équilibré
Portefeuille de revenu élevé

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers des Fonds, qui comprennent les états de la situation financière aux 31 décembre 2019 et 2018 et les états du résultat global, les états de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière des Fonds aux 31 décembre 2019 et 2018 ainsi que de leur performance financière et de leurs flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants des Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent du rapport de la direction sur le rendement des Fonds. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu le rapport de la direction sur le rendement des Fonds avant la date du présent rapport. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous avons conclu à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous aurions été tenus de signaler ce fait dans le présent rapport. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de chaque Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière des Fonds.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne des Fonds;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité des Fonds à poursuivre leur exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener les Fonds à cesser leur exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Ernst & Young S.N.L./S.E.N.C.R.L.

Comptables professionnels agréés
Experts-comptables autorisés

Toronto, Canada
Le 20 mars 2020

**Fonds communs Impérial
Portefeuilles axés sur la production de
revenu**

Banque CIBC

18, York Street, Suite 1300
Toronto (Ontario)
M5J 2T8

1-888-357-8777

Site Web

www.cibc.com/fondsmutuels

